

LA FORCE DE L'ÂGE

LA REVUE DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA DÉFENSE
DES VÉTÉRANES POLITIQUES ET MILITAIRES EN QUÉBEC



PAUVRETÉ

HAUSSE DES TARIFS

TPS



9 770853 871009

Bonne année quand même!

Matériel d'optique grossissant



- lampes-loupes
- enfileuse d'aiguilles
- jeux de cartes à gros chiffres
- jumelles
- aides visuelles

pour vous aider à lire ou mieux jouir de vos passe-temps.

Catalogue de matériel optique grossissant 2 S

Ultravision

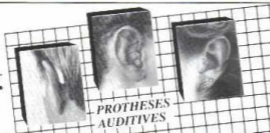
5589, ch. de la Côte-des-Neiges
Montréal, Qc. H3T 1Y8
(514) 344-3088

680, av. Victoria (des Atriums)
St-Lambert, Qc. J4P 1B6
(514) 672-4534



*Dur d'oreille?
Moi?
Jamais!!!*

Et pourtant...



**PROTHESES
AUDITIVES**

COUSINEAU, DOUCET ET PARENT, AUDIOPROTHESISTES

Anjou

LE DUC CENTRE-VT
7500, Jean Talon E.
Suite 21
St-Léonard, Qc.
H3R 2G5 (514) 342-2825

Longueuil

CLINIQUE FARDUCALF
CHEMIN CHAMBERY
1090, Ch. Chambery
(Longueuil)
(514) 642-2447

St-Georges-de-Beauce

CENTRE PROFESSIONNEL
DE BEAUCE
7800, boul. Durocher
St-Georges-de-Beauce
(418) 226-7073

Kimouisi

CENTRE MEDICAL ROULEAU
101, ave. Bonheur
Suite 407
Rimouski
(418) 753-3031

Nous visitons aussi régulièrement tous les C.L.S.C. de la Gaspésie Tel: 1 (800) 363-1143

**"Merci de
m'avoir aidé"**

Service de
recherche
de résidences
pour personnes
âgées.



1. **Choix** de 157 résidences pour retraités(es) autonomes ou en perte d'autonomie adaptées à vos besoins... et votre budget.
2. **Conseillers** qualifiés en hébergement à votre disposition.
3. **Planification** de vos visites.
4. **Soutien** continu dans vos démarches.

SERVICE GRATUIT

C'est tellement plus simple avec Centre Visavie!
1443, Fleury Est, Montréal 383-6826

**«Les conservateurs
contre
les programmes sociaux»**

**À lire sans faute
en page 23**



L'AQDR entreprend déjà sa deuxième décennie avec une énergie sans cesse renouvelée par l'arrivée de nouveaux membres soucieux de travailler à la défense de leurs conditions de vie de retraités-es et de préretraités-es.

Cette grande vitalité, nous l'avons vu à l'oeuvre dans l'implication de plusieurs personnes de la région de la Mauricie dans l'organisation du Congrès 90 et nous les en remercions grandement.

Dans la conjoncture actuelle, où l'appauvrissement des personnes démunies et le désengagement des gouvernements deviennent la trame de fond de notre vécu quotidien, l'AQDR, avec son expertise de dix années de luttes et de victoires, se doit d'accroître ses actions de défense des droits.

L'AQDR se développe actuellement à la grandeur du Québec. L'AQDR jouit maintenant d'une visibilité accrue qui fait en sorte que le nombre de ses membres augmente constamment et que de plus en plus de retraités sont intéressés à mettre sur pied des sections dans leurs régions respectives.

La mission de l'AQDR est de rendre les retraités moins pauvres, mieux logés, bien soignés et capables d'obtenir le soutien à domicile pour mener à bien leur vie.

La souffrance des autres nous concerne. Aussi, dans le respect de notre mission, avec l'ardeur que nous nous connaissons, que pouvons-nous faire? Seuls, nous vivons trop souvent l'impuissance. Mais ensemble, nous pouvons beaucoup.

Yvette Brunet
Rédactrice en chef

LA FORCE DE L'ÂGE

Novembre-Décembre 1990

Janvier 1991

Volume 4 Numéro 3

La Force de l'Âge est une publication produite par l'Association Québécoise pour la Défense des droits des Retraités et préretraités-e-s.

Éditeur

AQDR Provinciale
1850 rue Bercy, suite 113A
Montréal (Québec)
H2K 2V2
(514) 526-3845

Rédactrice en chef

Yvette Brunet

Comité de rédaction

Line Boulanger, Jean Carette,
Sylvie Chaloux, Nicole Chapdelaine,
Roland Marquette, Hélène Monette,
G. François Plamondon.

Photographie de la page couverture

Pierre Crépô

Photographes

François Brunelle, Pierre Crépô,
Jean-Marie Lafortune,
Hélène Monette.

Photocomposition

Composition Fleur de Lysée

Impression

Letra Litho

Publicité et marketing

AQDR (514)526-3845

Abonnement annuel

4 numéros: 10 \$

La reproduction totale ou partielle des articles de cette publication est permise et encouragée à condition d'en mentionner la source.

Le générique masculin est utilisé dans cette revue sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
4e trimestre 1990 - Décembre 1990

ISSN 0833-871X

Courrier 2e classe

Autorisation 7756

Port de retour garanti

SOMMAIRE

BILLET	3
ENTREVUE Richard Langlois, économiste Auteur de "S'appauvrir dans un pays riche"	5
AQDR-EMENT VÔTRE Congrès 1990	9
ÉCONOMIE LA TPS... ou l'histoire d'une siamoise à mille pattes	13
DOSSIER Hausse des tarifs en centres d'hébergement publics	14
POLITIQUE ET SOCIÉTÉ Vieillir sans violence	17
DROIT EXPRESS "Osez vous plaindre: ça porte fruit"	18
SANTÉ Vous avez dit médecine... "douce"?	19
TEMPS LIBRE-VOYAGE Regards de jeunes sur le grand âge dans le monde francophone	21
INFORMATIONS 3^{ÈME} ÂGE	23
LECTURE	27
MOT MYSTÈRE	27



Photo: François Brunelle

La Force de l'Âge a dû régler certaines questions pratiques au niveau de la production de la revue. C'est ce qui explique le retard de parution de ce numéro.

**ENTREVUE AVEC
RICHARD LANGLOIS
AUTEUR ET
ÉCONOMISTE**

“S’APPAUVRIR DANS UN PAYS RICHE”

La pauvreté, ce n'est pas le sujet le plus joyeux qui soit. On dénombre au Québec plus d'un million de personnes pauvres dont le tiers sont des enfants. Dans le seul Grand Montréal, 615 000 personnes vivent sous le seuil de la pauvreté. Plus le phénomène gagne de l'ampleur, plus il est douloureux.

Laissons les taux de pauvreté sortir un instant de leurs graphiques et des statistiques pour devenir physiquement, concrètement, des personnes humaines. Elles sont nombreuses, multiples, de tous les groupes d'âge, familles, régions et elles portent tous les noms.

“De nos jours, le profil type du pauvre ne correspond plus à la personne âgée vivant seule ou en institution et dont la réalité demeurerait souvent méconnue. Ces pauvres étaient moins bruyants et moins dérangeants que ceux d'aujourd'hui. Le profil type d'aujourd'hui est éclaté: jeune, itinérant et itinérant, femme en monoparentalité, etc.”

“S'appauvrir dans un pays riche”, un ouvrage fort accessible, nous en apprend beaucoup sur notre société. Parce que la réalité peut faire mal, le contenu du livre est parfois difficile à avaler. La sous-scolarisation, les nouvelles exigences du marché du travail, la précarisation de l'emploi sont quelques-uns des facteurs-clés du problème.

Richard Langlois nous explique la situation.

La Force de l'Âge: Les causes



majeures de l'appauvrissement, quelles sont-elles?

Richard Langlois : Ce qu'il faut voir dans un premier temps, c'est que la pauvreté, ce n'est pas un phénomène nouveau. Cependant, on assiste depuis un certain nombre d'années, dans une société comme la nôtre, à des formes d'approfondissement de ce phénomène de la pauvreté qui touche de plus en plus de couches de la population. Et je pense qu'il faut faire un lien très étroit entre cette situation et toute la déstructuration du marché du travail. Celle-ci se manifeste selon deux grandes tendances: premièrement, la persistance d'un taux de chômage très élevé, malgré les années de croissance économique qu'on a pu connaître; deuxièmement, la montée du travail précaire. La précarisation de l'emploi fait en sorte que même les

gens qui travaillent se retrouvent avec des emplois pour lesquels on accorde des conditions de moins en moins bonnes, des conditions qui ne permettent pas de vivre décemment.

Deuxième grand élément d'explication: l'évolution de tous les mécanismes de redistribution des revenus. L'emploi étant le premier mécanisme permettant à une majorité de la population de disposer de revenus, il y a aussi tous les mécanismes de redistribution: programmes sociaux, politiques sociales, fiscalité. Alors tous ces mécanismes-là, depuis au moins 10-15 ans, au Québec et au Canada, sont dans un processus d'érosion. Ils sont de plus en plus affectés par des mesures restrictives. Souvent, les allocations qui sont consenties ne sont pas indexées au pouvoir d'achat. Évidemment, toutes ces situations découlent de politiques qui ont été mises de l'avant par nos gouvernements depuis une quinzaine d'années. En conséquence, ces mécanismes n'assurent plus aussi efficacement leur rôle de redistribution de la richesse.

La Force de l'Âge: Parlez-nous des conséquences de l'appauvrissement maintenant...

R.L.: Je pense que lorsqu'on examine le moindrement l'actualité, on s'aperçoit que les conséquences de l'appauvrissement sont multiples et dramatiques, en termes de santé, de scolarisation, de problèmes sociaux de toutes sortes. Un exemple au niveau santé: dans les quartiers pauvres comme St-Henri, l'espérance de vie est de 8 à 9 ans inférieure à



Photo: Hélène Monroie

Richard Langlois

celle d'un quartier riche comme Westmount. Et ça, c'est en 1990 au Québec! Des inégalités comme celle-là existent encore de nos jours et sont des conséquences directes de la pauvreté.

Par ailleurs, la violence à laquelle on assiste dans certains quartiers de Montréal, phénomène de plus en plus présent, est directement reliée à la question de la pauvreté. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Donc, on parle de multiples problèmes sociaux dont les coûts sociaux, et les coûts économiques aussi, sont énormes.

La Force de l'Âge: Pouvez-vous nous résumer le phénomène de l'accentuation des inégalités interrégionales?

R.L.: Depuis 15-20 ans, au Québec, il y a eu un mouvement très important d'exode des populations des régions rurales vers les villes. Mais parallèlement, au même moment, les centres-villes se sont aussi vidés. Aussi, dans les campagnes et dans les centres-villes, il y a un vieillissement et un appauvrissement des populations au profit des banlieues où la population est plus aisée, plus jeune.

C'est un constat important parce que cela crée des disparités extrêmement graves à l'échelle du territoire. Cela donne des zones privilégiées où les gens ont vraiment de meilleures conditions de vie, sont plus jeunes, plus scolarisés, alors qu'il y a des portions immenses du territoire où c'est complètement autre chose qui se passe. Il y a des régions complètes au Québec où les gens ne vivent que d'aide sociale ou presque.

La dynamique n'est vraiment pas à la réduction des écarts, la dynamique est à l'accentuation des écarts. Et ces tendances semblent en voie de perdurer si rien n'est fait.

La Force de l'Âge: La marge de manœuvre de la personne pauvre est minime. Parlez nous un peu des conséquences de cette situation sur la qualité de vie.

R.L.: Premièrement, quand on n'a pas d'argent, ou peu d'argent, se lo-

ger devient très difficile et le choix, très restreint. Au prix où sont les logements aujourd'hui, une personne qui vit d'aide sociale ou qui bénéficie seulement de maigres revenus par le biais de pensions, est souvent confrontée à des problèmes de logement très importants.

Deuxièmement, si encore les prestations reçues ne suivent même pas le coût de la vie, une personne se voit obligée de se restreindre au minimum en termes d'alimentation, d'habillement et de consommation en général.

Dans une telle situation, les loisirs n'existent même plus.

Souvent, cette pauvreté peut entraîner des conséquences sur la santé, et physique et mentale, parce que c'est très difficile de vivre ainsi dans un contexte où, justement, on est témoin de la richesse quotidienne.

"Si au début du premier mandat (gouvernement conservateur), les mesures restrictives ont peu touché aux grands programmes sociaux, ce n'est pas l'intention qui faisait défaut mais bien la résistance populaire qui l'a empêché d'aller plus loin à l'époque (cf. la bataille des personnes âgées)".²

La Force de l'Âge: Selon votre étude, l'appauvrissement touche davantage les jeunes, les familles monoparentales et les petits salariés. Est-ce à dire que la situation économique des personnes âgées est dans l'ensemble assez satisfaisante?

R.L.: Non. Il faut faire ici quelques nuances. On sait que, il y a un certain nombre d'années, le groupe des personnes âgées était peut-être le groupe le plus affecté par la question de la pauvreté. Les personnes âgées avaient des taux de pauvreté extrêmement élevés.

Or, ce qui s'est produit depuis une quinzaine d'années, c'est que la si-

tuation relative des personnes âgées s'est améliorée. Autrement dit, la proportion de gens pauvres parmi les personnes âgées a diminué. C'est une des conséquences de politiques sociales qui ont été mises en place au cours des années 60 (régimes de pensions) et qui ont produit leurs effets à retardement.

Les programmes de pensions ayant été instaurés, les gens qui ont cotisé à ces programmes ont commencé à en récolter les fruits plus récemment.

Les personnes âgées ont donc réussi à améliorer leur sort, davantage que les personnes âgées d'il y a 20 ou 30 ans qui avaient à vivre beaucoup plus massivement sous les seuils de pauvreté.

Voilà un élément. Disons aussi que les taux de pauvreté des jeunes ont grimpé sensiblement pendant que les taux de pauvreté des personnes âgées ont baissé. Ceci étant dit, les personnes âgées ont encore des taux de pauvreté très élevés. Par exemple, prenons les taux de pauvreté des personnes seules: en 1975, 80% des 65 ans et plus étaient sous le seuil de la pauvreté; en 1986, le pourcentage baissait à 57%. Il y a donc eu une diminution continue. Sauf qu'il y a encore environ 6 personnes âgées sur 10 (personnes seules) qui sont sous le seuil de pauvreté! Si nous regardons les taux de pauvreté chez les familles, encore chez les 65 ans et plus, ils ont diminué. Mais cela demeure quand même non négligeable (15,6% en 1986).

Il y a encore un autre élément à ajouter. Le taux de pauvreté, c'est bien beau. Mais il y a aussi beaucoup de personnes âgées qui sont ce qu'on peut appeler des personnes "quasi-pauvres". Autrement dit, leurs revenus de pension, les revenus que leur procure leur régime de retraite, les placent légèrement au-dessus des seuils de pauvreté. Donc, ces personnes ne sont pas recensées dans

Taux de pauvreté des personnes seules selon l'âge (Québec 1975-1986)

Année	Part relative en %				
	Groupe d'âge				
	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	15-64 ans	65 ans et plus
1975	50,2	27,3	52,4	41,8	79,0
1976 *	47,4	25,3	46,8	38,7	76,8
1977	44,5	23,3	41,2	35,5	74,5
1978 *	43,1	24,1	44,8	36,3	72,8
1979	41,6	24,9	48,3	37,0	71,0
1980 *	46,4	26,2	47,7	38,0	70,8
1981	51,2	27,4	47,0	39,0	70,6
1982	56,2	27,7	49,1	40,1	65,9
1983 *	56,9	29,1	50,1	41,3	62,2
1984	57,5	30,5	51,0	42,5	58,5
1985	58,2	28,2	52,2	42,1	57,9
1986	59,1	31,7	41,9	40,1	57,2

Source: Compilation à partir des fichiers de l'enquête sur les finances des consommateurs de Statistique Canada.

* Pour ces années, les données sont estimées par interpolation.

les statistiques de pauvreté. Or, même si ces gens ne sont pas considérés comme pauvres, ils ne sont pas loin de l'être!

La Force de l'Âge: Chez les personnes âgées, ce sont les femmes seules et les personnes handicapées qui ont le taux de pauvreté le plus élevé. Est-ce que cela veut dire que ces personnes ne vivent que de prestations?

R.L.: Oui, mais ce n'est pas tout. Dans le cas des femmes seules âgées, non seulement elles ne vivent que de prestations la plupart du temps, mais leurs prestations sont beaucoup plus faibles que l'équivalent chez les hommes seuls âgés.

Pourquoi? Parce que les femmes qui sont âgées aujourd'hui, souvent n'ont pas travaillé, elles demeureraient à la maison. Si elles n'ont pas travaillé, elles n'ont pas contribué à des régimes de retraite donc elles ont le minimum c'est-à-dire juste la pension de base et c'est vraiment le minimum

du minimum. Puis si elles ont travaillé, la plupart du temps, les femmes l'ont fait à des salaires inférieurs. Comme les cotisations aux régimes de retraite sont basées sur les salaires, la rente de retraite dont elles peuvent disposer aujourd'hui est toujours inférieure, de façon générale, aux rentes de retraite que reçoivent les hommes.

Au fond, c'est comme la continuation d'inégalités économiques qui ont cours durant la période active. Ces inégalités entre les hommes et les femmes se perpétuent pendant la période de retraite.

La Force de l'Âge: Selon vous, est-ce que le taux de pauvreté chez les personnes âgées continuera à diminuer?

R.L.: Il n'y a rien qui dit que la situation des personnes âgées va continuer de s'améliorer. Pour les raisons que je vais vous mentionner.

Tantôt j'ai dit que si la situation des

personnes âgées avait réussi jusqu'à maintenant à connaître une certaine amélioration, c'était en raison de l'instauration et de la bonification de mesures sociales: les régimes de retraite, etc. Des effets se sont faits sentir. Sauf que ce qui se produit depuis un certain nombre d'années, avec la remise en cause du rôle de l'Etat, c'est qu'il y a certaines politiques, dont les politiques au niveau des régimes de retraite et des pensions, qui sont remises en cause.

Donc, si ce mouvement de remise en cause et ce mouvement d'érosion des politiques sociales devaient se poursuivre, l'amélioration de la situation financière des personnes âgées serait compromise.

Par exemple, le gouvernement conservateur a décidé de rendre sélectives les pensions de vieillesse en fonction des revenus, en récupérant les pensions des personnes qui ont de trop hauts revenus.

A partir d'un certain niveau de revenus, le droit à la pension ne s'exerce plus. Mais étant donné que ce niveau de revenus n'est pas indexé en fonction du coût de la vie, et comme d'une année à l'autre les revenus normalement augmentent dans la population, il y aura de plus en plus de personnes au-dessus du seuil. Une proportion de plus en plus grande des gens n'auront plus droit à la pension.

Ensuite, vous savez que le gouvernement avait essayé de désindexer les pensions de vieillesse. Il ne l'a pas fait parce que c'était une mesure beaucoup trop impopulaire. Cependant, nous pouvons être certains qu'il va essayer de revenir avec de telles mesures.

Autre élément important à souligner, c'est que les gouvernements, que ce soit du côté fédéral ou provincial, refusent désormais de faire en sorte que les régimes publics de retraite soient le principal mécanisme qui permette aux gens d'avoir une sécurité financière à la retraite. Ils ont

changé d'approche à ce niveau-là. Ils préconisent de plus en plus l'épargne privée par le biais des mécanismes comme les REER. Or, on sait que ces régimes ne sont vraiment pas accessibles à tout le monde, mais davantage à des gens qui ont des revenus relativement importants.

Par ailleurs, une grande proportion de gens, ceux qui aujourd'hui travaillent de façon précaire ou sont en chômage ou se retrouvent dans des entreprises non syndiquées, où il n'y a même pas de régime de retraite privé, ces gens ne peuvent compter que sur les pensions publiques plus tard. Alors si on resserre les régimes publics, que va-t-il leur rester? Ils vont se retrouver en situation précaire: ils l'auront été toute leur vie, ils le seront à la retraite aussi.

La Force de l'Âge: A quelques reprises dans votre ouvrage, par rapport aux coupures dans les programmes, à la question fiscale et au désengagement du gouvernement au plan social, vous parlez d'une situation sociale déjà potentiellement explosive. Vous dites aussi que le gouvernement s'expose au chaos social. Qu'est-ce que vous voulez dire exactement?

R.L.: Je pense que la situation actuelle est potentiellement explosive, c'est vrai. Les tensions sociales augmentent. Quand on permet à des inégalités non seulement de perdurer, mais de se développer et de s'ag-

graver, on s'expose en tant que société à des situations sociales de plus en plus graves. Parce que l'on ne peut exclure une part grandissante de la jeunesse, une part grandissante de la population, sans en payer le prix en termes de violence, de criminalité, mais aussi, à plus longue échéance, en termes de retombées, de développement. Parce que si on "scrap" notre jeunesse, que va-t-il se passer? C'est la relève qui est là! Si on laisse passer une ou deux générations comme ça, c'est la relève que l'on vient d'exclure.

A Montréal, les tendances à la violence se développent de façon accélérée. La ville a beaucoup changé en 20 ans. Il y a beaucoup plus de pauvreté, il y a beaucoup plus de délinquance, il y a beaucoup plus de criminalité, puis tout ça est relié...

Sans être alarmiste (je ne veux surtout pas faire croire à une éventuelle guerre civile!), je veux simplement dire que la situation actuelle s'oriente vers une dégradation marquée du tissu social et de la qualité de vie, dans la ville puis dans la province.

Propos recueillis
par Hélène Monette

¹ **S'appauvrir dans un pays riche.** Une étude de Richard Langlois publiée conjointement par la Centrale de l'enseignement du Québec et les Éditions Saint-Martin, 1990; p. 44.

² Idem, p. 93.



ADAPTECH

**SERVICES CONSEILS
D'AMÉNAGEMENT ET
D'ADAPTATION DE DOMICILE**

**ÉVALUATION, CONCEPTION,
PLANS, DEVIS, ETC...**

RECONNU PAR: R.A.A.Q., O.P.H.Q., C.S.S.T.

31, ST-BARTHÉLEMY SUD, JOLIETTE, QC J6E 5N6 (514) 759-8702

CONGRÈS 1990

Les 16, 17 et 18 octobre derniers, à la Maison de la Madone, au Cap-de-la-Madeleine, l'Association québécoise de défense des droits des retraités-es et préretraités-es a tenu son 11^e congrès annuel réunissant plus de cent quatre-vingt (180) délégués-es et observateurs-trices venus-es de plusieurs régions du Québec.

Dans un premier temps, le congrès a permis à chaque section de présenter son rapport d'activités. Madame Yvette Brunet, présidente de l'A.Q.D.R., a ensuite livré son message, dont nous reproduisons des extraits dans ces pages.

Réunis-es en quatre ateliers toute la journée du mercredi, les congressistes ont dégagé des perspectives d'action pour 90-91. Ils se sont penchés notamment sur l'appauvrissement des retraités-es, la réforme des services de santé et des services sociaux, la question du revenu et de la pauvreté des femmes ainsi que sur les moyens organisationnels pour développer leur capacité d'intervention tant au niveau provincial qu'au niveau local.

En après-midi, la discussion portait sur le thème du maintien à domicile. Il en ressort que les retraités-es reçoivent des services très divers d'un milieu à un autre et sont soumis à des critères de sélection qui ne favorisent que les plus démunis-es. Parfois, on va même jusqu'à leur demander leurs rapports d'impôt pour établir s'ils ont droit ou non aux services des CLSC.

Certaines des nombreuses propo-



Photo François Brunet

Ouverture du congrès

sitions formulées, débattues et l'adoption de résolutions. Les propositions formulées, débattues et adoptées en assemblée plénière le lendemain, jeudi 18 octobre, sont résumées ci-après.

REMERCIEMENTS

L'AQDR remercie toutes les personnes de la région de la Mauricie qui lui ont permis de vivre un congrès enrichissant et stimulant.

Nous remercions également nos commanditaires: M. Paul Philibert, député provincial de Trois-Rivières; M. Pierre H. Vincent, député fédéral de Trois-Rivières; M. Michel Champagne, secrétaire parlementaire au ministre d'Etat délégué aux Forêts; CLSC du Rivage; CLSC des Chenaux; CLSC des Forges; CLSC de Trois-Rivières; Municipalité du Cap-de-la-Madeleine; CSN; FTQ; Trust Général; Fédération des Caisses Populaires; Gaz Métropolitain; Buromax Inc; Concepta Inc.; Les Maîtres Bottiers; Crête, Gérard et Fils Inc.; Indian Art Eskimo.

DISCOURS DE LA PRÉSIDENTE

Au nom du comité exécutif provincial (extraits)

Nous clôturons une année toute spéciale, celle du 10^e anniversaire de l'AQDR. Ce 10^e nous a fait rendre compte de l'importance de notre association, d'une association comme la nôtre, surtout dans un temps où les conditions de vie des retraités se détériorent et où on nous annonce des coupures de budget et de services presque à tous les jours.

Quand on fait partie d'une association de défense de droits, c'est qu'on a conscience de la nécessité de défendre soi-même ses droits, car personne ne le fera à notre place. D'autres se sont battus avant nous, c'est maintenant notre tour.

Que s'est-il passé durant cette année?

Ce fut une année de grands voyages. 32 de nos 38 sections à travers le Québec ont voulu fêter ce 10^e anniversaire. Cette tournée nous a permis de constater le dynamisme de nos sections et de resserrer les liens.

Cette année, notre travail s'est principalement axé sur deux grands dossiers, la réforme fiscale au fédéral et la réforme des services de santé et des services sociaux au provincial. Et c'est à travers une coalition, la Coalition des Aînés du Québec, que nous avons mené nos actions.

Ce n'est pas le fruit du hasard que 15 associations, et maintenant 17, se soient regroupées. C'est un signe des temps qu'elles s'unissent autour des mêmes causes même si elles

n'étaient pas revendicatrices au départ. Les retraités ont compris que, dans le contexte actuel, il est urgent d'agir, il est urgent de s'occuper de ses affaires. Le gouvernement est sensible à un nombre aussi grand de retraités qui revendiquent ensemble leurs droits. De là l'importance de s'unir car c'est toujours la force du nombre qui fait changer quelque chose.

Ce fut aussi une année de visibilité à travers le Québec. A preuve, une quinzaine de contacts nous sont parvenus pour mettre sur pied des sections locales et nous constatons une augmentation du membership dans plusieurs sections locales. Etant donné que la population des retraités et des préretraités croît davantage en la défense de ses droits, elle nous sollicite de plus en plus pour se donner des moyens de revendications.

L'AQDR a déjà obtenu la reconnaissance de la population, des médias, des autres organismes ainsi que des gouvernements. Tous reconnaissent la valeur de ses interventions et la nécessité d'une association qui se concentre sur la défense et la promotion des droits des personnes retraitées et préretraitées. Réalisons qu'il s'agit de la seule association dont la mission première est de défendre les droits et c'est à ce titre que l'AQDR est reconnue.

Il est impérieux que chacun se sente impliqué, se sente responsable, se sente solidaire pour développer une force de frappe pour la défense de nos droits, le but de notre associa-

tion. Notre association a été fondée il y a 10 ans devant le constat de pauvreté des retraités et, aujourd'hui, la situation est encore pire.

Localement et régionalement, nous devons développer un leadership, une capacité d'intervention. Il faut maintenir cette crédibilité qu'a su se gagner l'AQDR, et ne plus voir le bureau provincial seul porteur de nos actions.

En conséquence, nous prévoyons qu'un élément de base pour notre association consistera à apporter le plus de support possible aux sections en difficulté en les aidant à développer la défense de leurs droits.

En conclusion, j'aimerais vous laisser sur ceci. Il est présentement beaucoup question de l'avenir du Québec. Moi je me et je vous demande : quel est l'avenir de l'AQDR? Qu'est-ce que nous voulons en faire? Est-il et sera-t-il possible de travailler à rendre les retraités moins pauvres, mieux logés, bien soignés et capables d'obtenir le soutien à domicile pour mener à bien leur vie?

Devons-nous regarder la souffrance des autres sans rien faire? Est-ce l'avenir que nous voulons?

Dans le respect de notre mission, avec l'ardeur que nous nous connaissons, que pouvons-nous faire? Seuls, nous vivons trop souvent l'impuissance. Mais ensemble, nous pouvons beaucoup.

Yvette Brunet, présidente

REVENDEICATIONS

ATELIERS

Faute d'espace, nous ne pouvons reproduire ici le contenu entier des rapports des ateliers ni toutes les propositions qui y ont été adoptées. Cependant, nous vous retranscrivons ici deux propositions d'importance.

DOSSIER: REVENU DES FEMMES

Attendu

- que la pauvreté des femmes n'est plus à démontrer et est décriée par toutes les études récentes,
- que les orientations gouvernementales ne laissent pas présager d'améliorations aux programmes sociaux mais plutôt l'inverse (coupures au programme d'assurance-chômage, récupération des pensions...),
- que plusieurs groupes de femmes (communautaires et syndicaux) ont des revendications allant dans le même sens que les nôtres,

IL EST PROPOSÉ

- que les membres du comité conditions de vie des femmes de 50 ans et plus fassent des alliances avec d'autres groupes et associations pour mettre de l'avant nos revendications sur le revenu, à savoir l'extension du bill C-26 et l'obtention de la pension à 60 ans.

DOSSIER: RÉFORME DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Attendu

- que le gouvernement provincial présentera cet automne son projet de loi sur les services de santé et les services sociaux et que, déjà, nous pouvons prévoir des orientations et des mesures contraires aux revendications de l'AQDR et de la Coalition des Aînés du Québec,
- que cette loi aura des incidences capitales sur plusieurs aspects de la vie des retraités-es et préretraités-es au niveau de l'universalité, de l'accessibilité et de la gratuité des soins et services dans les domaines de la santé et des services sociaux (notamment les services de soutien à domicile),
- que cette loi aura un impact majeur sur les organismes communautaires que la population se donne, en termes d'autonomie d'action, de pouvoir d'intervention et de financement,

IL EST PROPOSÉ

- que les sections locales se préparent et s'impliquent à fond avec le provincial pour intervenir adéquatement et solidairement suite au dépôt et à l'adoption du projet de loi sur les services de santé et les services sociaux afin de faire reconnaître les revendications que nous avons formulées à ce chapitre,

- que les résolutions issues des congrès 89 et 90 de l'AQDR soient portées devant le comité des experts sur la problématique des personnes âgées, par Mme Yvette Brunet.¹

Dans le cadre des propositions d'ordre général, au sujet desquelles tous les ateliers étaient invités à se prononcer, retenons celle-ci, terriblement d'actualité.

APPAUVRISSMENT DES RETRAITÉS-ES

Attendu

- que nous observons présentement une tendance marquée à l'appauvrissement des retraités-es, comme de plusieurs autres groupes tels les femmes, les jeunes,
- que, parallèlement, nous assistons à une augmentation de la richesse collective,
- que les gouvernements mettent en place des mesures qui accentuent l'appauvrissement de la population telles la réforme de l'aide sociale, du programme d'assurance-chômage, la TPS et la réforme fiscale,

IL EST PROPOSÉ

- que l'AQDR confirme sa priorité, au niveau tant provincial que local, soit la lutte contre l'appauvrissement des retraités-es en se joignant, au besoin, à d'autres groupes et organismes dans un front commun pour contrer ce phénomène alarmant.

¹ Le ministre Marc-Yvan Côté a invité Mme Yvette Brunet, présidente de l'AQDR, à siéger à ce comité.

MAINTIEN À DOMICILE

Le thème du congrès étant le maintien à domicile, disons tout d'abord qu'une proposition a été déterminante sur le sens même de cette expression: on a proposé que "maintien à domicile" soit remplacé par "soutien à domicile" car le mot **soutien** renvoie au sens plus juste d'un support à apporter aux personnes âgées.

Plusieurs recommandations ont été adoptées au congrès. En voici quelques-unes.

RECOMMANDATIONS

• Que l'on respecte les revendications suivantes:

- pour l'accessibilité, l'universalité et la gratuité du soutien à domicile.

- contre la privatisation de ces services.

- pour la qualité, la continuité et l'humanisation des services.

- pour la démocratisation des institutions.

• Que la prévention devienne concrètement une priorité et qu'on développe des services adéquats pour prévenir la perte d'autonomie.

• Que tous les CLSC et les organismes compétents soient munis de services et de budgets adéquats pour la mise en place de programmes

complets de soutien à domicile et qu'il y ait une répartition plus adéquate des soins et services à domicile entre les régions urbaines et les régions éloignées.

• Que le gouvernement se presse d'établir une politique concernant le vieillissement qui priorise des services permettant aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile afin de participer activement au développement de leur communauté locale.

• Que toute personne quelques jours avant sa sortie de l'hôpital reçoive les informations sur ses droits en rapport aux services de santé et aux services sociaux selon ses besoins.

• Accroître les ressources tant institutionnelles qu'alternatives consacrées aux services en matière de soutien à domicile y compris des soins de jour ou/et de gardiennage pour adultes visant à accorder un répit aux membres de la famille qui se chargent de ces soins, dans le but d'aider les personnes âgées à mener une vie indépendante et productive aussi longtemps que possible.

• Que l'on règle toutes ressources à caractère privé afin d'éviter l'abus, l'exploitation et la négligence envers les personnes âgées résidant à domicile.

• Que les niveaux de gouvernements accordent une aide financière accrue aux services s'adressant à cette clientèle, soit les services de soutien à domicile, les centres de jour, les centres communautaires, les groupes de support et d'entraide aux aidants naturels et les ressources alternatives en habitation.

• Que les bénévoles bénéficient d'une police d'assurances adéquate, qu'ils soient dégagés de toutes responsabilités dans l'exercice de leur fonction et que l'organisme qui les embauche leur en fournisse la preuve.

SOCIÉTÉ

COMCARE
DU QUÉBEC INC.

(514) 499-1326

Service de 24 heures
4619 St-Denis Montréal
Québec H2J 2L4



*Nous célébrons
20 ans de bons soins*

d'autres services:

Afin de répondre aux besoins particuliers du patient, COMCARE met à votre disposition un personnel hautement qualifié:

- infirmières diplômées
- infirmières-auxiliaires diplômées
- aides-infirmières
- aides aux soins de la santé
- aides ménagères
- aides familiales

- service de garde privée en établissement hospitalier
- assistance au personnel d'établissement hospitalier
- soins infirmiers dans les industries
- coordination efficace d'une équipe multidisciplinaire.

Que ce soit pour des soins infirmiers, de convalescence, des soins personnels, pour un malade chronique ou une personne âgée, notre personnel est à votre disposition 24 heures, 7 jours par semaine

TPS PROVINCIALE...

ou l'histoire d'une siamoise à mille pattes

Que penser de la TPS québécoise? Si on se fie au fait que le ministre du Revenu lui-même, M. Yves Séguin, a démissionné de son poste parce qu'il était contre une telle mesure (et contre la TPS fédérale du même coup), on peut s'attendre au pire. Sûrement pas au mieux, car même le bonbon-crédit-TPS ne nous redonnera jamais le pouvoir d'achat perdu. Un bonbon c'est sucré, mais ça ne dure pas longtemps.

Dans un article du journaliste Denis Lessard,¹ bien avant la démission du ministre, on apprenait que M. Séguin n'avait pas prévu que le gouvernement provincial imiterait Ottawa parce que cela aurait été "trop odieux pour les contribuables". Yves Séguin se souciait, en tant qu'homme politique et député, de "la capacité de payer de ses commettants".

L'opinion publique est nettement défavorable aux deux TPS. La grande complexité du système à laquelle personne, pas même les entreprises, n'est préparé, laisse songeur. Le Vérificateur général du Canada, M. Kenneth Dye, a déjà indiqué, au sujet de la TPS canadienne, les risques "de déboucher sur un chaos administratif". A Québec, il semble qu'on ne mesure pas ces risques de la même manière.

"LA NOUVELLE TAXE DE VENTE QUÉBÉCOISE: SOEUR JUMELLE DE LA TPS"²

Pour mieux comprendre, voici un extrait du document rédigé par l'économiste Richard Langlois.

"Après avoir combattu la TPS fédérale - pas trop vigoureusement il faut l'admettre - le gouvernement du Québec est passé à l'étape de la critique sévère. Par la suite, il s'est assis à la table fédérale-provinciale pour bonifier le projet. Aujourd'hui, il s'apprête à l'administrer et à en créer une identique. Comme 180°, on peut difficilement faire mieux..."

Les deux TPS conjuguées donneront un taux net de taxation de l'ordre de 14,47%. Au ministère des Finances, l'optimisme va jusqu'à annoncer des effets bénéfiques sur l'économie. Voyons pour qui...

"Au plan économique, l'entrée en vigueur de ces deux taxes superposées en pleine période de récession a de quoi inquiéter puisque d'ordinaire, une hausse de la taxation exerce un effet de freinage sur l'économie. De plus, l'important transfert du fardeau fiscal des entreprises vers les particuliers nous éloignera de l'objectif d'un meilleur équilibre dans la répartition de la charge fiscale entre les divers agents économiques.

Au plan social, bien qu'on garantisse à court terme, un traitement équitable des contribuables à faible revenu - principalement par l'introduction du crédit d'impôt à la consommation - une frange importante de la classe moyenne paiera plus qu'avant et c'est singulièrement vrai pour les personnes sans enfant. De plus, compte tenu du caractère foncièrement régressif de ce type de taxe, seule une indexation automatique parfaitement étanche du crédit

d'impôt pourrait à long terme garantir le maintien du pouvoir d'achat des moins nantis. Or rien de tel n'est prévu.

Si une telle réforme de taxes de vente voit le jour, il s'agira du dernier maillon d'une vaste réforme fiscale qui, tout au long des années 80, a "rééquilibré" l'ensemble du dispositif en faveur des entreprises et des mieux nantis".

Les deux TPS signifieront une augmentation de 15% dans le cas, notamment, des vêtements et des chaussures. Pour un bon nombre de personnes qui avaient déjà de grandes difficultés à se procurer ces biens, après avoir payé leur loyer et fait l'épicerie, que leur restera-t-il, c'est le cas de le dire, à se mettre sur le dos?

H. M.

¹ Le ministre du revenu est très réticent au projet de TPS québécoise, par Denis Lessard, bureau de La Presse à Québec. La Presse, 8 mars 1990.

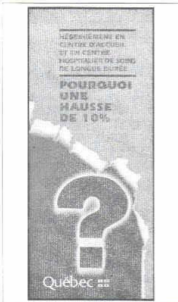
² Idem.

³ Document préparé en septembre 1990 par Richard Langlois, économiste à la Centrale de l'enseignement du Québec, dont sont tirés les extraits ci-après.



HAUSSE DES TARIFS EN CENTRES D'HÉBERGEMENT PUBLICS

Le 1er août 1990 entrait en vigueur une hausse des tarifs en centres d'hébergement publics. Cette augmentation de 10% s'applique sur la base du prix de journée des chambres pour les bénéficiaires hébergés en soins de longue durée et dans les centres d'accueil. L'allocation mensuelle pour dépenses personnelles demeure à 125\$.



Des opinions

L'Association des centres d'accueil du Québec trouve que l'augmentation est trop substantielle, surtout qu'il y avait déjà eu une augmentation de 5,3% en 1990, ce qui veut dire qu'en six (6) mois, l'augmentation se chiffre à 15,3%. L'Association considère que cette augmentation sans préavis, pour laquelle on n'a fourni aucune information, est difficile à prendre: on

laisse aux centres d'accueil le soin d'annoncer eux-mêmes la bonne nouvelle!

Selon un communiqué émis en août '90, le porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et de services sociaux, Monsieur Guy Chevrette, "trouve ces mesures odieuses parce qu'elles surchargent des personnes dont la situation financière est déjà précaire". "Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas suivi la même logique à l'égard de l'allocation mensuelle de 125\$, accordée aux bénéficiaires pour assumer leurs dépenses personnelles qu'il choisit au contraire de maintenir au même bas niveau?" s'interroge le député de Joliette.

La Coalition des Aînés

La Coalition des Aînés a fait connaître sa position dans ce dossier. Elle croit que cette décision administrative a été prise sans consultation et sans tenir compte du bien-être des aînés qui constituent la majorité des résidents de ces institutions.

La Coalition a déjà fait savoir au ministre de la santé qu'elle désapprouvait cette mesure. Elle a également fait circuler une pétition à travers la province. Plus de 21,000 signatures ont été recueillies. La pétition a été acheminée à l'Assemblée nationale à la mi-novembre. Nous en reproduisons le texte sur cette page.

H.M.

Source: René Blouin, responsable des communications, Parti Québécois.

COALITION DES AÎNÉS DU QUÉBEC

PÉTITION CONTRE LA HAUSSE DES TARIFS EN CENTRES D'HÉBERGEMENT PUBLICS

- Étant donné que l'autonomie des personnes âgées, prônée par les gouvernements, passe d'abord par un revenu suffisant, alors qu'une partie importante de celles-ci ne disposent que de faibles revenus à la retraite;
- Étant donné l'absence presque totale d'augmentation des revenus de pension par les gouvernements (une seule hausse de 50¢ du supplément du revenu garanti il y a 8 ans);
- Étant donné l'ampleur de l'augmentation et l'application de la mesure en milieu d'année (même la Régie du logement trouverait cela déraisonnable sur le marché du logement privé);
- Étant donné que le mouvement à la hausse s'applique aux coûts exigés aux familles et aucunement à l'allocation mensuelle pour dépenses personnelles demeurant à 125\$ bien que le coût de la vie augmente aussi pour les personnes hébergées;
- Étant donné que face à cette mesure, le fait pour les personnes d'avoir des économies personnelles devient la source d'une très forte discrimination;

Nous, soussignés-es, demandons au Gouvernement du Québec de reviser le décret concernant la contribution financière des adultes hébergés. Qu'il revise cette hausse de 10% qui vient s'ajouter à celle de 5,3% du début d'année, signifiant une hausse de 15,3% en six mois.

LA HAUSSE DES COÛTS: VERS UNE PRIVATISATION DU RÉSEAU

Par G. François Plamondon

Le problème: une directive d'opérer des coupures

"Le Conseil du trésor m'a demandé, aux fins d'équilibre financiers, que le ministre propose des mesures générant des revenus de 12.1 millions annuels".

M. Marc-Yvan Côté,
ministre MSSS

Mémoire au Conseil des ministres

LA SOLUTION PRIVILÉGIÉE: FAIRE PAYER LES PAUVRES!

"Il n'est que normal que les épargnes accumulées au cours de la vie active puissent être utilisées pour assurer sa subsistance. Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de demander aux personnes hébergées de contribuer au coût que représente leur hébergement".

M. Marc-Yvan Côté,
ministre MSSS

Mémoire au Conseil des ministres

L'augmentation de 10% du coût des chambres en hébergement, annoncé virement au mois d'août par le Ministre Côté, soulève l'indignation chez les associations de retraités. Plusieurs soulignent la façon dont la décision a été arrêtée et annoncée (comme si on voulait "en passer une vite" pendant l'été) et la plupart considèrent comme inacceptable de s'attaquer aux personnes les moins capables de se défendre.

En effet, il est loin d'être évident que cette augmentation de 10% du

prix d'hébergement est la façon la plus juste de récupérer les 12.1 millions requis. On concèdera cependant au ministre que c'est là une méthode simple, efficace et presque sans danger, si elle est appliquée en plein coeur de l'été et si elle s'adresse à des personnes pratiquement sans pouvoir de négociation.

LA NORMALITÉ GOUVERNEMENTALE

Le ministre Côté justifie sa décision, en oubliant de démontrer que l'augmentation des coûts d'hébergement était la façon la plus juste, dans l'ensemble des programmes du maintien, de restreindre de 12 mil-

TARIF QUOTIDIEN			
	Salle	Chambre semi-privée	Chambre privée
avant le 1er août 90	18,85	25,38	30,35
au 1er août 90	20,74	27,92	33,39

PRIX MENSUEL AU NOUVEAU TARIF		
622,20\$	837,60\$	1,001,70\$

L'allocation mensuelle pour dépenses personnelles demeure à 125\$.

De plus, contrairement aux services publics réglementés comme le téléphone, l'hébergement public est un monopole gouvernemental. L'augmentation des coûts se mesure davantage à l'appétit sans contrôle du gouvernement. Sinon, comment comprendre une augmentation soudaine de 15.3% en un an (10% + 5.3% d'indexation) d'un service considéré comme essentiel? La Régie du logement elle-même aurait bloqué une telle demande.

lions les dépenses! Il est très difficile de le suivre là-dessus, quand on sait que le budget du MSSS dépasse le milliard.

Par ailleurs, une fois cette décision prise de prélever ces millions dans les poches des vieillards hébergés qui possèdent encore quelques biens, il fallait habiller le tout d'un peu de raison. L'augmentation repose sur deux principes:



Photo: Jean-Marie Lafortune

1- Le coût demandé doit se rapprocher du coût réel de l'hébergement

Depuis 1975, le principe sous-jacent au coût d'hébergement était de faire équivaloir la contribution exigée au coût requis par un adulte pour assurer son propre hébergement (logement et repas). C'est ce qu'on appelle le principe du coût alternatif. Soudainement en 1990, le ministre se rend compte (1) que ce principe n'était pas correct puisqu'il n'inclue pas des services de soutien (administration, sécurité, immobilisations). Ainsi, le coût réel serait de 32.89\$ par jour et non de 18.85\$ en salle ou de 30.35\$ en chambre privée (comme actuellement). Le ministre, en trois ans, voulait donc récupérer le manque à gagner. Une façon de faire assumer

aux retraités, non le coût alternatif, mais les coûts salariaux et les immobilisations du gouvernement dans le réseau. Quand le ministre proposera-t-il de faire payer aux médecins leur part des coûts de soutien et les immobilisations des institutions hospitalières qu'ils utilisent comme bureau d'affaires?

2- Encore une fois l'Ontario...

Il est de bon ton de toujours comparer avec l'Ontario. Selon le ministre, les hausses proposées feraient que le coût d'hébergement au Québec rejoindrait celui de l'Ontario d'ici trois ans. Les coûts ontariens sont les plus chers au Canada.

Au nom de quel principe faut-il

s'ajuster au prix ontarien? Est-ce que les politiques sociales du Québec doivent à tout prix s'ajuster à celles des autres provinces?

D'autre part, la comparaison elle-même est boiteuse. La différence des coûts actuels avec ceux de l'Ontario (132\$) reflète moins des restrictions gouvernementales acquises chez eux qu'un coût supérieur correspondant au coût de la vie plus élevé de la province voisine.

Si le Conseil des ministres accepte des hausses semblables pour les deux autres années (91-92), comme proposé par le ministre Côté, le coût d'hébergement au Québec deviendrait en réalité le plus élevé au Canada, en tenant compte de l'inflation.

VERS DE L'HÉBERGEMENT PRIVÉ???

Le ministre Côté a déjà exprimé son intention de remettre le plus possible au secteur privé certains aspects de l'hébergement². La prolifération des foyers conventionnés et clandestins montre déjà cette tendance. Par ailleurs, le vieillissement de la population, le manque chronique de ressources d'hébergement et la volonté du gouvernement de restreindre les dépenses de santé font croire que l'orientation privilégiée par le ministre serait de "passer" l'hébergement au secteur privé. Encore faut-il que le prix de l'hébergement demeure assez intéressant pour permettre aux promoteurs de faire des profits. Les hausses proposées par le ministre Côté (30% sur trois ans) ajoutées à l'indexation automatique annuelle (5.3% x 3 ans = 15.9%) correspondent à une hausse globale de 45.9% d'ici 92. Les associations de retraités ont raison de s'opposer à la hausse actuelle. Sinon, ils se préparent des lendemains encore plus durs.

² Le ministre Côté a déjà annoncé, à la clôture des travaux de la commission parlementaire sur la santé, que le ministre envisageait une collaboration plus grande avec le secteur privé dans le domaine des centres d'accueil (Le Devoir, 12 avril 1990).

UN COLLOQUE
ET SES SUITES

VIEILLIR
SANS VIOLENCE

Par Jean Carette

Ce sont plus de 700 intervenants qui se sont retrouvés au Colloque **Vieillir sans violence** organisé à l'UQAM les 10-11 et 12 octobre derniers. Ils étaient venus de toutes les régions du Québec, de tous les réseaux d'intervention (services sociaux et de santé, réseaux culturel, communautaire, judiciaire, policier, municipal, etc.) pour se former à l'intervention pour prévenir ou contrer les abus faits aux aînés ou les menaçant, mais aussi pour se parler, se concerter, joindre leurs efforts pour mieux atteindre leurs objectifs. Un grand succès, après plus d'un an de préparation intensive, mais un succès qui aura des suites concrètes, comme en témoignent les recommandations qui sont ressorties des ateliers:

- 1- Des mesures et des programmes doivent être mis en place pour prévenir ou dépister les abus, à domicile ou en institution.
- 2- Des systèmes de protection doivent être multipliés: numéros de téléphone spéciaux, programme Aînés-secours; services de médiation et de conciliation; renforcement des services du Protecteur du Citoyen et élargissement de ses pouvoirs; mise en place de chartes, de codes d'éthique en institution; élargissement de l'Aide Juridique; contrats de cohabitation inter-générationnels. Il faut de plus donner des dents aux lois existantes, plutôt que d'élaborer une loi de protection des personnes âgées.
- 3- Les ressources existantes doivent être développées: maintien à domicile, transports pour personnes à

mobilité réduite, personnels qualifiés, lits d'hébergement. Des crédits locaux doivent être dégagés par financement municipal.

- 4- Tout ce qui favorise la concertation dans le réseau de la santé et des services sociaux, mais aussi entre les réseaux d'intervention doit être développé. Les participants ont beaucoup insisté sur la nécessité de décloisonner, de dé-hiérarchiser les services et les programmes.
- 5- Les médias doivent d'abord être sensibilisés avant de sensibiliser leur public. Quant au Gouvernement, il devrait faire moins de grandes campagnes coûteuses et préférer la promotion d'expériences locales. La formation et l'information des personnels, en particulier des médecins et des aînés, doivent être encouragées. Quant à la recherche, il y en a si peu qu'il faudrait d'abord en initier les programmes avant de songer à la développer.
- 6- Le "pouvoir gris" devrait être consulté localement et régionalement, et considéré comme un partenaire à part entière des décisions qui sont prises ou à prendre, mais à condition qu'il soit représentatif de l'ensemble des aînés, non d'une minorité, d'où l'importance des coalitions de mouvements de retraités.
- 7- Au plan des principes, quelques-uns ont été davantage soulignés:
 - la personne plutôt que le système
 - les liens interpersonnels plutôt que

- la productivité
- la solidarité plutôt que le cas par cas
- les actions inter-âges plutôt que des ghettos d'âge
- le bénévolat? oui; l'exploitation du travail gratuit des femmes? non.

Un grand absent: le gouvernement

On devait avoir un ministre, puis un ministre-adjoint, puis un adjoint parlementaire. Finalement, Québec a envoyé un sous-ministre qui a fait ce qu'il a pu, mais qui n'a réussi qu'à scandaliser l'auditoire par un discours oiseux, inadéquat et inutile: une manifestation spontanée de trois cents participants, des femmes pour la plupart, s'est formée à la séance de clôture pour huer le sous-ministre et réclamer des actions concrètes du Ministère. Tous le long du Colloque, on a dénoncé l'indifférence, la négligence de notre bureaucratie centrale. Nos politiciens sont incompetents, verbeux et menteurs ou démagogues, au point que les participants ont pris acte de leur absence et ont décidé d'agir localement sans attendre après eux. Un signal grave de la sclérose de nos appareils institutionnels centraux, incapables d'élaborer des politiques correctes, incapables de fournir les moyens financiers, incapables d'animer et de donner l'impulsion qu'on attend d'eux.

Comme l'a fait remarquer Daniel Jacoby, protecteur du citoyen, comme on ne reconnaît pas leurs droits aux aînés, les institutions ne se croient pas des devoirs envers eux. L'exem-

Suite en page 22



L'Office de la protection du consommateur a lancé récemment une campagne d'information sur le thème: "Osez vous plaindre: ça porte fruit".

Cette campagne vise à inciter les consommateurs peu enclins à se plaindre à faire valoir leurs droits et à agir lorsqu'ils sont insatisfaits d'un bien ou d'un service. A cet effet, elle propose un mode d'emploi qui facilitera leurs démarches.

LE MODE D'EMPLOI

Il existe plusieurs façons de se plaindre. Certaines sont plus gagnantes que d'autres. A vous de les tenter!

- Agissez rapidement

- Plus le temps passe, plus les preuves seront difficiles à trouver et à fournir;

- Faites le point

- Identifiez précisément le problème: s'il le faut, demandez l'expertise écrite d'un spécialiste du domaine;
- Mesurez bien vos chances de réussite: relisez le contrat, la garantie, la publicité, le mode d'em-

"OSEZ VOUS PLAINDRE: ÇA PORTE FRUIT"

ploi. Vérifiez votre part de responsabilité, vos droits ainsi que ceux du commerçant;

- Construisez un dossier étoffé

- Rassemblez et classez tous les documents pertinents (factures, reçus, lettres, avis, contrats);

- Réunissez les renseignements exacts concernant le bien acheté ou le service rendu:

- identification précise du produit (marque, modèle, numéro de série, couleur, dimension, caractéristiques particulières, messages publicitaires), du commerçant, du professionnel;
- date d'achat du produit ou d'exécution du service, conditions de l'entente, de la garantie.

- Rédigez un résumé complet et précis des événements qui se sont déroulés depuis la date d'achat du bien ou de la prestation du service;

- Préparez-vous une liste d'arguments solides et appuyés, pratiquez à voix haute, en compagnie d'autres personnes.

- Précisez vos attentes

- Déterminez quelle solution vous satisfait: réparation, échange, remboursement partiel ou total, reprise des travaux, etc.

- Envisagez des solutions justes et raisonnables pour les deux parties.

- Adressez-vous à la bonne personne

- Assurez-vous de parler à la personne qui a vraiment le pouvoir de prendre une décision: le responsable du service à la clientèle, le

gérant du magasin, le propriétaire du commerce, le président du comité des abonnés ou des usagers...

- Gardez votre calme

- Les menaces et les explosions de colère ne sont pas efficaces. Elles conduisent rarement à une entente. Mettez plutôt sur la politesse, le calme et la détermination.

- Au lieu d'attaquer le commerçant, exprimez vos sentiments et vos besoins à la première personne, en utilisant le "JE": "Je ne suis pas satisfait parce que...";

- Laissez au commerçant la possibilité de soumettre des propositions.

- Restez ferme

- Face aux objections et aux doutes soulevés, maintenez les faits et exigez le respect de vos droits. Et si possible, faites-vous accompagner par un témoin.

Pour plus d'informations sur la Loi sur la protection du consommateur ou si vous désirez obtenir la brochure "Osez vous plaindre: ça porte fruit", communiquez avec le bureau de l'Office de votre région (pages bleues du botin, Gouvernement du Québec). Nous soulignons aux groupes intéressés à animer des activités sur le sujet, que la campagne de l'Office comprend brochure, répertoire d'activités et affiche. Un vidéo avec guide d'accompagnement est aussi disponible sur demande.

Source: Matériel de la campagne "Osez vous plaindre: ça porte fruit". Office de la protection du consommateur, Gouvernement du Québec, octobre 1990.

VOUS AVEZ DIT MÉDECINE... "DOUCE"?

Par Sylvie Chaloux

Étant donné les changements à prévoir dans le milieu médical (coupures?), penchons-nous un instant sur cette médecine dite traditionnelle. Nous sommes prêts à lui accorder de nombreux mérites, mais n'avons-nous pas oui-dire de quelques-uns de ses méfaits?

Le Docteur Mongeau affirme pour sa part qu'un malade sur cinq admis dans un hôpital universitaire moyen y contacte une maladie iatrogène parfois bénigne, nécessitant le plus souvent un traitement particulier, et mortelle une fois sur trente. Les maladies iatrogènes sont directement causées par les interventions médicales.¹

De plus, il radicalise sa position en démontrant que la médecine actuelle laisse les gens dans une passivité qui encourage le statu quo: "La médicalisation du plus grand nombre de situations constitue le signe de l'établissement de la domination des techniciens de la santé sur une partie importante de la vie des gens. Ceci se traduit par une dépendance croissante des médecins et de leurs solutions, qui sont la plupart du temps médicamentées... La médicalisation des problèmes ne fait pas que développer la passivité: elle entraîne aussi une uniformisation des comportements, car dans l'application de ses solutions, la médecine normalise".¹

N'allons pas jusqu'à dire qu'il faudrait se passer de nos médecins mais nous aurions sûrement intérêt à nous faire confiance et à nous écouter davantage. Nous avons souvent tendance à chercher une réponse à

l'extérieur en consultant quelqu'un qui ne nous connaît pas ou peu. Bien sûr, le médecin détient une connaissance plus élaborée mais ne vivons-nous pas "avec" notre corps depuis tant d'années? Pourquoi ne pas faire confiance à notre intuition, à la connaissance que nous avons de nous-mêmes?

La remise en question du monde médical a eu ses effets. De nombreuses approches et techniques dites "douces" ont pris forme pour pallier aux lacunes observées dans le monde de la médecine moderne. Ces techniques ne guérissent pas de façon spectaculaire comme un médicament peut le faire pour un symptôme quelconque, mais pratiquées couramment du quotidien-

ment et à long terme, elles améliorent notre état de santé général.

LE YOGA

Il existe plusieurs méthodes pour se "soigner doucement", par exemple: l'acupuncture, l'homéopathie, l'hypnose, la naturopathie et l'ostéopathie.

Certaines de ces méthodes sont à la fois curatives et préventives. Il en est ainsi du yoga. Cette pratique date de plus de 3.000 ans avant J.-C. Son origine se situe en Inde. C'est une science de la santé, contrairement à la médecine occidentale moderne qui est avant tout une science de la maladie et du traitement. Tout comme nous nous attendons à voir notre voiture s'user avec le temps,

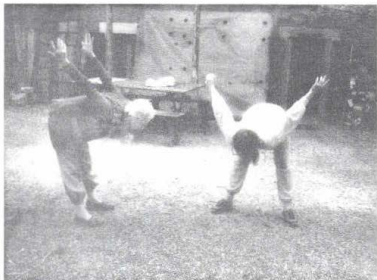


Photo: Pierre Crépe

nous nous résignons à la perte de l'efficacité de notre corps au fur et à mesure que les années passent. Nous nous demandons toujours comment y échapper, et pourquoi les animaux contrairement à nous, semblent capables de continuer à fonctionner normalement tout au long de leur existence. En fait, le processus du vieillissement humain est en grande partie artificiel et il est surtout le résultat d'une auto-intoxication. Le yoga fait travailler systématiquement toutes les parties du corps humain afin de les maintenir en équilibre et en parfaite condition. En veillant à garder le corps sain et souple, il est possible de diminuer considérablement le processus de détérioration des cellules.

Si le corps se plaint, nous prenons des médicaments et faisons taire ainsi le moindre signal qui pourrait nous avertir d'un trouble. Ainsi nous portons atteinte aux systèmes naturels de défense de l'organisme. Le yoga active ces systèmes naturels de défense.

Selon une étude, on a pu observer des effets considérables chez des individus ayant pratiqué le yoga quotidiennement durant une période de 6 mois: la capacité respiratoire s'amplifie, le poids et le tour de taille diminuent, la résistance nerveuse s'améliore, le taux de cholestérol et de sucre dans le sang diminuent aussi.

Il n'y a pas d'âge ni d'état préalable recommandés pour commencer la pratique du yoga. De l'enfance au troisième âge, du malade au bien portant, la pratique reste bénéfique. Chez la personne âgée, bien des problèmes proviennent du manque d'exercice, de mauvaises habitudes alimentaires et d'une respiration superficielle. Notre corps possède de grands pouvoirs régénérateurs: il s'agit de le stimuler doucement, sans le forcer ni l'agresser. Pour y arriver, le yoga propose quelques principes fondamentaux.²

Une bonne relaxation: Le corps et l'esprit détendus sont pour chacun de nous un état naturel, un droit que nous acquérons dès la naissance; ce n'est que le rythme accéléré de notre vie qui nous le fait oublier. Qui apprend à garder le corps et l'esprit relaxés s'aide à se garder en santé. On économise ainsi notre énergie corporelle au lieu de la disperser dans des tensions musculaires. La relaxation, c'est se donner le droit et privilège de s'arrêter. Il s'agit de **laisser aller** au lieu de **retenir**, de **ne pas faire** plutôt que de **faire**. Souvent, une relaxation profonde diminue l'anxiété et la fatigue bien mieux que de nombreuses heures d'un sommeil agité.

Nous pouvons déjà commencer à relaxer. Nous n'avons besoin de rien, que de notre corps allongé sur le dos. Une fois dans cette position, on contracte et on relâche chaque partie de notre corps. Par exemple, on lève à quelques pouces du sol nos jambes, on les tend puis on les laisse tomber et ainsi de suite pour chaque partie du corps. Ensuite, on respire lentement et profondément en continuant à détendre nos muscles mais cette fois-ci par autosuggestion en répétant mentalement: "je détends mes jambes, mes jambes sont détendues".

De bons exercices: Le yoga nous apprend plusieurs postures qui doivent être exécutées lentement et à notre propre rythme. Il y a trois phases: prendre la posture, la tenir et la relâcher. Les exercices se font toujours dans la détente. C'est par la répétition que le corps s'assouplit graduellement, en s'alliant à une bonne respiration.

Il est facile de pratiquer ces postures. Elles ont un effet sur tout l'organisme. Elles assouplissent la colonne vertébrale et les articulations, tonifient les muscles, les glandes et les organes internes. Pour apprendre ces exercices, il s'agit de consulter un livre sur le yoga. La plupart de ces livres expliquent et illustrent d'une façon précise chaque position.

Une bonne respiration: Nous savons tous que respirer, c'est vivre. Il est possible de vivre pendant plusieurs jours sans boire ou sans manger, mais privés du souffle nous mourons en quelques minutes. Il est alors étonnant de constater que nous pensons si peu à notre respiration. Le yoga nous apprend à respirer profondément pour atteindre un maximum de bien-être. Respirer profondément signifie: se servir de toute sa capacité pulmonaire. Pas uniquement une respiration claviculaire où il n'y a que la partie supérieure des poumons qui est active.

Il est important de faire "descendre" sa respiration, de faire travailler son diaphragme. C'est un muscle qui se situe à la base des poumons et il travaille dans des mouvements ascendants/descendants. À l'expiration, l'abdomen se contracte et le diaphragme monte, massant le cœur; à l'inspiration l'abdomen se gonfle et le diaphragme descend, massant les organes abdominaux.

Voici un exercice simple à réaliser chez vous: il s'agit de prendre conscience de vos inspirations/expirations. Puis, à l'inspiration, gonflez l'abdomen et à l'expiration contractez l'abdomen. Comptez: "Et 1 et 2 et 3" à chaque inspiration puis comptez de nouveau à chaque expiration. Lentement, à votre propre rythme.

Ces exercices simples en soi nous aident à rester plus détendus, plus calmes et provoquent une saine vitalité dans tout notre corps. Il y aurait tant à dire encore, mais il en va du yoga comme de toute technique: pour en connaître les bienfaits véritables, il faut tout simplement la pratiquer!

Source:

(1) Dictionnaire pratique des médecines douces, présenté par le Dr Serge Mongeau, éd. Québec/Amérique, 1980, 389 p.

(2) Le Yoga, guide complet et progressif, éd. Robert Laffont, 1984, 192 p.

TÉLÉ

REGARDS DE JEUNES SUR LE GRAND ÂGE DANS LE MONDE FRANCOPHONE

Par Hélène Monette

Le 1er novembre dernier, Télévision Quatre-Saisons diffusait l'émission **Regards de jeunes...**. L'intérêt de ce grand reportage était surtout de faire témoigner des retraités-es du Nord et du Sud.

Dans ce document, des personnes âgées du Sénégal, du Cameroun, du Québec et de la France nous livrent leurs commentaires et nous font part de leurs expériences par l'entremise de jeunes reporters. Un jumelage pays/reporter a ainsi permis aux jeunes de découvrir des sociétés très différentes des leurs.

INITIATIVES ET BOULEVERSEMENTS

Ce qui nous a paru très intéressant dans cette émission spéciale dédiée à René Lévesque, c'est justement son "potentiel d'initiatives". Nous voulons dire par là que les actions concrètes menées ailleurs par les personnes âgées, nous en ont appris beaucoup sur "la force de l'âge" des aînés du vaste monde... ou tout au moins, de la francophonie.

Seynabou Diop, malgré ses perceptions du vieillissement au Québec empreintes de clichés, nous rapporte deux initiatives intéressantes réalisées par les personnes âgées d'ici: une chronique d'information radio-phonique en circuit fermé au Manoir Verdun et le projet "**L'amitié n'a pas d'âge**" où des enfants du préscolaire et de l'élémentaire rencontrent leurs aînés.

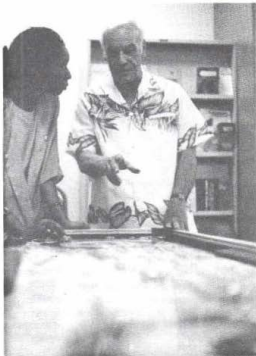
Nathalie Lemieux nous présente Fama, 62 ans, présidente de la sec-

tion des femmes du FARPAS (Fédération des associations des retraités et personnes âgées du Sénégal). Respirant la santé, cette "femme d'action, de pouvoir, de pouvoir gris" tient à ce que les aînés revendiquent car elle pense à l'avenir des futures personnes âgées en mettant toute son expérience à profit d'autrui.

Comment assise d'un certain pouvoir économique, les aînés du Sénégal se sont créés une caisse d'épargne et de crédit pour gérer leurs intérêts financiers. C'est que, dans ce pays, les fonds de retraite, qu'ils soient issus du gouvernement ou des compagnies, permettent aux personnes âgées de faire vivre tous les leurs: ce qui veut dire la famille, extrêmement nombreuse, qui elle-même s'élargit souvent à tout le voisinage!

Dans un tel contexte, l'esprit communautaire est la règle d'or. Mais les jeunes sont maintenant attirés par l'Occident, ils contestent la tradition et leurs aînés, et à cause du taux de chômage très élevé et du choc des valeurs, ils contribuent peu à la survie collective du groupe.

Il y a donc perte de l'esprit com-



COPROCOM

munautaire et isolement. Mais Fama et ses alliés se préoccupent des nouveaux problèmes sociaux et considèrent l'importance d'instituer des projets pour les jeunes.

Quand à Laurent Rivet, il ouvre son reportage avec une phrase choc: "Le pouvoir des anciens n'est plus absolu". Effectivement, au Cameroun, les personnes âgées ne peuvent plus transmettre le savoir des ancêtres tels les pouvoirs de guérison et de divination car... il n'y a plus de jeunes à qui les transmettre! Encore ici, l'Occident use de son pouvoir d'attraction.

Dans les villages du Cameroun, la vieillesse se vit paisiblement mais la communication jeunes/ moins jeunes ne va pas de soi comme dans le passé. En ville, on assiste à un nouveau phénomène: la solitude des an-

Ce centre fait réfléchir quand on se dit que la vie de famille africaine, de façon générale, a toujours été à la base de toute l'activité sociale. Veiller à la sécurité de chacun et de tous, était autrefois la valeur profonde de

Ailleurs, en France, à La Roche-sur-Yon, on a institué un "Conseil des sages". Il s'agit d'un comité consultatif que la mairie a mis sur pied pour permettre aux aînés de s'engager à fond dans la vie de la communauté, de "jouer un rôle dans la cité". Les personnes âgées sont ainsi consultées par les services de la Ville au sujet de projets de développement et d'aménagement.



COPROCOM

ciens. Un refuge a été mis sur pied par des religieuses mais elles n'acceptent que les personnes âgées démunies qui n'ont pas d'enfants ni aucune relation.

chaque membre de la société. Rivet conclut: "Certains pays d'Afrique devront-ils implanter des structures d'assistance pour les personnes âgées?"

SOLIDARITÉ

L'émission "Regards de jeunes" nous aura fait réfléchir sur les rapprochements à faire entre jeunes et moins jeunes, sur cette solidarité possible à rétablir au Nord comme au Sud.

Les initiatives des personnes âgées comme éléments de solution aux enjeux sociaux sont donc non seulement réalisables mais profitables à tous.

SOLUTION DU MOT MYSTÈRE

Universalité

VIEILLIR SANS VIOLENCE

Suite de la page 17

ple le plus flagrant: les foyers clandestins, dénoncés depuis déjà douze ans par l'AQDR dans ses manifestes. Depuis, rien, rien: d'un côté la négligence coupable des pouvoirs publics, de l'autre les risques d'abus de pouvoir du secteur privé. Partout, la violence cynique de l'indifférence. Les aînés, depuis plus de dix ans, dénoncent, crient leurs droits et manifestent: ils ont l'impression que ça n'avance pas. Il manque en fait la volonté politique de faire quelque chose.

Cette volonté n'existera que si les groupes de personnes âgées font les pressions nécessaires, en liaison avec l'ensemble des intervenants de tous les réseaux. C'est la principale conclusion du Colloque "Vieillir sans violence".

Et la suite?

Le Colloque a été un grand succès, mais ce n'est pas suffisant. L'événement d'octobre n'est qu'une étape dans l'action. Désormais, c'est localement, dans les régions, que doivent

se passer les concertations nécessaires. Faudra-t-il refaire des colloques régionaux, à partir de besoins plus précis en matière d'action contre la violence? Faudra-t-il, moins visiblement, démarrer des actions plus concrètes et plus immédiates? La question est posée à tous les participants du Colloque de Montréal, désormais investis d'une responsabilité prioritaire. En tout état de cause, l'initiative doit venir, au plan local, des associations et des groupements de retraités et de préretraités.

LES CONSERVATEURS CONTRE LES PROGRAMMES SOCIAUX

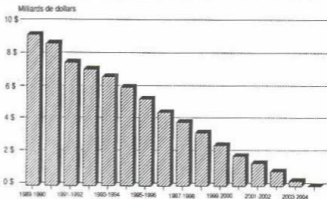
LE PROJET DE LOI C-69: UNE MESURE À COMBATTRE

Le Conseil canadien de Développement social a récemment publié un bulletin spécial afin d'informer les Canadiens et les Canadiennes d'un projet de loi actuellement à l'étude au Parlement, qui met en péril les programmes sociaux du Canada.

L'adoption du projet de loi C-69 permettrait au gouvernement fédéral de diminuer graduellement sa participation au régime d'assurance-maladie et à l'éducation postsecondaire ainsi que les contributions qu'il verse aux provinces au titre de ces programmes. Ce projet de loi menace également le financement d'autres programmes importants tels l'aide sociale et les services sociaux. Pour bon nombre d'organismes de défense d'intérêts particuliers, ce projet est "la goutte qui fait déborder le vase".

En retirant les versements fédéraux aux programmes sociaux nationaux, le projet C-69 accentuerait les disparités régionales au Canada entre les programmes destinés aux personnes malades, pauvres ou nécessiteuses. Aussi, des organismes nationaux ont décidé de faire front commun pour avertir les Canadiens et Canadiennes des répercussions néfastes du projet de loi C-69 sur leur vie, sur celle de leurs familles et amis et sur le bien-être de leurs communautés. Un comité du Sénat tenait jusqu'au début décembre 1990 des audiences sur ce projet de "Loi sur la compression des dépenses du gouvernement" (C-69).

Transferts fédéraux en espèces destinés aux provinces au titre de la santé et de l'éducation postsecondaire, 1989-1990 — 2004-2005



Prévisions basées sur des données fédérales effectuées par Tim Sale

LES CONSÉQUENCES DU PROJET

En résumé, l'entrée en vigueur du projet de loi C-69 accélérerait la diminution des contributions fédérales versées aux provinces au titre de l'assurance-maladie et de l'éducation postsecondaire. Ainsi, ces versements baisseraient chaque année. Alors qu'ils atteignaient quelque 9 milliards de dollars en 1989-1990, ils deviendraient nuls vers l'an 2004.

Ainsi, le fardeau financier lié au régime d'assurance-maladie, aux collèges et aux universités retombe directement sur chacune des dix provinces, à cause de la diminution constante des fonds fédéraux.

Autre chose. Le projet de loi C-69 plafonnerait, et cela pour la première fois, le financement fédéral destiné aux prestations d'aide sociale et aux services sociaux dans les trois provinces "riches" que sont l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique. Expliquons le contexte.

Le Régime d'assistance publique

du Canada (RAPC), instauré en 1966, vise à aider les provinces à fournir des "services de bien-être social" et des services sociaux adéquats aux personnes dans le besoin. Le RAPC, ainsi que le supplément de revenu garanti pour les retraités disposant de faibles revenus, est le seul programme national qui permette de combattre la pauvreté.

En vertu du projet de loi C-69, le RAPC ne serait plus une source de financement garanti et souple, pouvant aider les provinces à faire face à des nombres élevés de chômeurs, de personnes pauvres ou sans abri. De plus, tout indique que dans ses budgets à venir, le fédéral pourrait facilement étendre à l'ensemble des provinces et des territoires le plafonnement des contributions fédérales destinées au RAPC.

PERSONNES PAUVRES ET PERSONNES ÂGÉES

Les personnes pauvres du Canada devraient être les dernières à souffrir des compressions budgétaires. Mais

l'adoption du projet de loi C-69 aggraverait probablement leur situation car les provinces sont peu disposées à supporter des coûts accrus reliés aux services sociaux et à l'aide sociale, ou en sont incapables.

L'Association canadienne des travailleurs sociaux affirme que l'effritement d'importants programmes sociaux financés par le RAPC tels la garde des enfants, les services d'aide à l'enfance et les soins à domicile, touchera plus de 14 millions de Canadiens, soit 57% de la population. Or, en ce qui concerne les personnes âgées, étant donné le vieillissement de notre population, si nous n'investissons pas dès maintenant dans l'amélioration de la santé des personnes âgées, le fardeau imposé à notre système de santé deviendra insupportable.

Déjà, dans le contexte actuel, les provinces doivent trouver un peu plus de fonds chaque année pour combler

le manque à gagner dû aux restrictions fédérales. Un tel effort est particulièrement difficile pour les provinces pauvres, en particulier celles dont la population comprend une forte proportion de personnes âgées. (Rappelons à ce sujet que le taux de pauvreté au Québec est fort élevé (3e rang au Canada) alors que le vieillissement de sa population s'accélère de plus en plus).

Le projet de loi C-69 prévoit que la contribution totale du fédéral au régime d'assurance-maladie n'augmentera pas du tout. Aucuns nouveaux fonds ne seront consacrés aux personnes âgées, ni au traitement des hommes, femmes et enfants atteints du SIDA, ni à la mise au point de nouvelles techniques médicales visant à sauver des vies.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE?

Premièrement, procurez-vous la publication "Les programmes so-

ciaux du Canada en péril". Lisez-la et pourquoi pas en distribuez? Pour obtenir des exemplaires gratuits, écrivez aux:

Publications

Conseil canadien de Développement social (CCDS)
55, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario) K1Y 4G1
ou composez le (613) 728-1865 et demandez le Service des publications du CCDS.

Ensuite, si vous désirez dénoncer le projet de loi C-69, vous pouvez écrire au ministre des Finances Michael Wilson¹, ou encore écrire ou téléphoner à votre député-e à la Chambre des communes pour lui demander ce qu'il ou elle peut faire pour arrêter le projet de loi C-69. Un autre moyen consiste à écrire au rédacteur de votre journal local: la rubrique des lettres à la rédaction est celle qui est la plus lue dans les journaux.

Source: Conseil canadien de Développement social.

¹ M. Michael Wilson, ministre des Finances
Chambres des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

(Toute lettre à un-e député-e de la Chambre des communes se poste sans timbre).

CRÉDIT POUR LA TPS

Êtes-vous parmi les 138,000 personnes âgées du Canada qui ont reçu une déclaration de revenus simplifiée portant sur les années 1987, 1988 et 1989?

Revenu Canada-Impôt a fait parvenir cette déclaration d'une page à 138,000 personnes bénéficiaires de la pension de sécurité de la vieillesse. Pourquoi? Parce que ces personnes n'ont pas soumis de demande pour le crédit pour taxe fédérale sur les ventes ni pour le crédit pour la TPS.

Selon le ministre du Revenu national, M. Otto Jelinek, "grâce à cette déclaration... les personnes âgées

-CAOM-

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE L'INTÉGRATION AU MILIEU DE VIE

**Évaluation, conception
fabrication et réparation**
prothèses / orthèses orthopédiques
podo-orthèses.

**Vente et location
d'aides technologiques**
fauteuils roulants
équipement de maintien à domicile
Neuro stimulateurs (T.E.N.S.)...

Services de consultation
Laboratoire conventionné par:
R.A.M.Q., R.A.A.Q., C.S.S.T., O.P.H.Q.

Centre d'appareillage orthopédique métropolitain inc.

5280, rue De Salaberry, bureau 201, Montréal, (Québec), H4J 1J4, (514) 335-9935

seront assurées de bénéficier de tous les avantages auxquels elles ont droit". En fait, "tous" les avantages se résument ici au versement du crédit pour la TPS. Alors, il faudrait peut-être ne pas se montrer trop vite enthousiaste face à une telle mesure.

En produisant une déclaration de revenus pour des années déjà passées (1987, 1988, 1989), une personne peut s'exposer à des vérifications qui pourraient lui nuire. Entendons par là que de produire cette déclaration pourrait lui coûter cher et que de ne pas profiter de son crédit-TPS pourrait être une meilleure initiative.

Précisons, au départ, que nul n'est tenu de produire une telle déclaration au sens d'une réclamation pour la TPS. Tant que la loi n'est pas en vigueur, tout ceci ne demeure que des mesures incitatives. Vous ne serez nullement hors-la-loi puisque la loi sur la TPS, du moins au moment de mettre sous presse, n'existe même pas encore. Elle n'est encore qu'un projet de loi à l'étude au Sénat. Le gouvernement n'a pas de pouvoir juridique tant que la loi n'est pas en vigueur.

Enfin, si vous produisez cette déclaration, assurez-vous que ce supplément (crédit-TPS) serait à votre avantage en vertu de vos revenus trop faibles: **approximativement** en deçà de 12,000\$ pour les personnes seules et en deçà de 17,000\$ pour les couples.

L'AIDE INFORMELLE: POSITION DU CCNTA

Le Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA) publiait récemment un document intitulé: "La position du CCNTA sur l'aide informelle: soutien et mise en valeur". Il s'agit d'un rapport assez étoffé de la plus récente réunion du Conseil, qui indique clairement la position du CCNTA au niveau de l'aide informelle.

En bref, le Conseil consultatif national sur le troisième âge croit que le rôle essentiel des aidants informels auprès des aîné(e)s en perte d'autonomie, doit être davantage reconnu et appuyé, et ce tant dans les établissements que dans la communauté.

Le Conseil s'inquiète de la situation des aidants informels qui, même s'ils ont peut-être endossé ce rôle volontairement, subissent des contraintes considérables dans leur vie quotidienne à cause de l'aide qu'ils rendent: stress physique ou émotif, épuisement de leur capacité de faire face aux problèmes, restrictions dans l'utilisation de leur temps, etc.

Tout au long du document, le CCNTA propose une série de recommandations portant sur les liens à établir entre les réseaux de services formels et informels, les besoins divers et changeants des aidants naturels, les besoins de logements associés à l'aide informelle, les services communautaires renforçant l'aide informelle, les coûts monétaires de

l'aide informelle ainsi que sur les coûts reliés au milieu de travail des aidants.

ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Le Comité de renforcement de la communauté, formé de représentants des deux ministères de la Santé et d'organismes communautaires, a octroyé à l'AODR la somme de 3,000\$ pour la réalisation du "Projet sur l'isolement des personnes âgées".

Ce projet a comme objectif général de former des personnes en tant qu'agents multiplicateurs locaux. Au moyen d'un programme d'information portant sur l'isolement des personnes âgées, ces personnes assisteront à une formation et sur les outils (vidéos, guide d'animation) et sur les différentes facettes du phénomène de l'isolement chez les gens âgés.

Les agents multiplicateurs locaux ainsi renseignés pourront à leur tour



ACTI-VIE



Vous êtes une personne active mais éprouvez des problèmes avec certaines activités de la vie quotidienne? Nous avons des centaines de solutions pour vous:

Aides pour la mobilité
· marchettes Able Walker
Aides pour la maison
· ciseaux
· couteaux ergonomiques
· napperons anti-dérapants
· tasses deux anses
Aides à l'habillement
· enfile-bas

Accessoires de salle de bain
· barres d'appui
· éponge à dos manche long
Aides pour la lecture et les amusements
· stylos pour arthritiques
· appui-livre

Communiquez avec nous pour plus d'informations, démonstration auprès des groupes communautaires, volontaires ou institutions.



6900 boul. Décarie, Montréal (Québec) H3X 2T8
Tél: (514) 344-4428 - 731-8383 Fax: (514) 252-9575

sensibiliser d'autres personnes au rôle qu'elles peuvent jouer auprès des personnes isolées. Des moyens d'intervention seront suggérés pour rejoindre celles-ci et les aider.

Le projet se réalisera dans les régions suivantes: Saguenay / Lac St-Jean, Bas St-Laurent, Mauricie, Estrie, Laurentides / Lanaudière et Montréal métropolitain.

TÉLÉ

Jusqu'au 14 février 1991, la Commission des droits de la personne du Québec dispose d'une demi-heure d'antenne sur le réseau communautaire (câble 9). La série s'intitule "Droits et libertés à votre portée" et chacune des émissions est reprise cinq fois par semaine dont le dimanche à 22 heures 30, le mercredi à 18 heures 30 et le vendredi à 15 heures 30. Cette série se veut sans prétention, chaleureuse et détendue.

CONCOURS LITTÉRAIRE

Les responsables du concours littéraire la Plume d'argent sollicitent des manuscrits auprès des personnes âgées de 60 ans ou plus. Romans, récits, biographies, témoignages, contes ou nouvelles devront être remis **au plus tard le 31 janvier 1991.**

Le lauréat recevra une bourse de 700\$, don de la Fondation Berthiaume-Du Tremblay, et son oeuvre sera éditée par Les Quinze. On s'informe auprès de Mme Françoise Morin ou de Mme Suzanne Des-sureault au 382-0310.

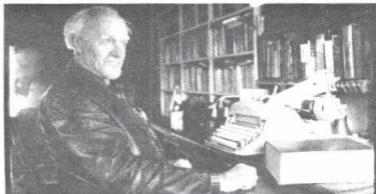


Photo: Pierre Grégo

LA FORCE DE L'ÂGE

FORMULAIRE D'ABONNEMENT ET DE RENOUELEMENT (1 an/4 numéros: \$ 10)

Nom : _____

Tél. (bur.) : _____

Organisme : _____

Tél. (rés.) : _____

Adresse : _____

Abonnement

Ville : _____

Réabonnement

Code postal : _____

Les chèques ou mandats doivent être établis à l'ordre de la:

AQDR
1850 rue Bercy, suite 113 A
Montréal (Québec)
H2K 2V2
Tél.: (514) 526-3845

LECTURE



VIEILLIR SANS VIOLENCE,
sous la direction de Jean Carette et
Louis Plamondon, Presses de l'Uni-
versité du Québec, Québec, 1990.
426 pages.

Cet ouvrage, publié à l'occasion du colloque **Vieillir sans violence** (voir page 17), regroupe 33 textes inédits rédigés par des intervenants de divers réseaux. Les auteurs se sont attachés à analyser les violences faites aux aînés et à proposer des modes d'intervention en réseau naturel et en institution.



**LE TRAVAIL BÉNÉVOLE
À LA RETRAITE**,
Marie-Marthe T. Braut, Institut québé-
cois de la recherche sur la culture,
Québec, 1990, 122 pages.

Des personnes retraitées de 55 à 80 ans racontent les circonstances de leur engagement bénévole. A partir de ces témoignages, l'auteure examine les modalités d'insertion sociale que peut offrir ce secteur du travail volontaire et gratuit à la population d'un troisième âge qui n'est plus synonyme de vieillesse...



**ACTES DU COLLOQUE
«LE VIEILLISSEMENT AU
TRAVAIL, UNE QUESTION DE
JUGEMENT»**,
sous la direction de Hélène David,
Institut de recherche appliquée sur
le travail (IRAT), Bulletin no 31-32,
Montréal, 1990, 212 pages.

Ce document comprend le texte intégral des communications d'une vingtaine de chercheurs, qui avaient été exposées lors du colloque de 1989. Plusieurs aspects des conditions et politiques touchant les travailleuses et travailleurs vieillissants ou à la retraite y sont abordés.

MOT MYSTÈRE

SERVICES DE SANTÉ : 12 LETTRES

E	N	C	O	M	B	R	E	M	E	N	T
P	R	I	V	E	S	E	U	Q	N	A	M
E	E	R	U	D	G	E	N	S	E	G	A
U	F	N	I	S	Y	S	T	E	M	E	V
S	O	C	I	A	U	X	L	G	E	E	X
E	R	R	C	S	B	I	S	R	D	U	U
C	M	A	A	L	C	U	I	O	E	R	A
I	E	G	I	I	S	I	S	G	C	G	T
V	E	T	M	O	A	C	E	N	I	E	I
R	S	O	T	L	N	E	N	E	N	N	P
E	D	G	R	A	T	U	I	T	S	C	O
S	O	U	T	I	E	N	A	I	D	E	H

A	L
ABUS	LITS
AGES	LOI
AIDE	
AINES	M
	MANQUE
C	MEDECINS
CLSC	
	P
D	PRIVES
DOMICILE	
DUREE	R
	REFORME
E	
ENCOMBREMENT	S
ENGORGES	SANTE
	SERVICES
G	SOCIAUX
GENS	SOUTIEN
GRATUIT	SYSTEME
H	U
HOPITAUX	URGENCE
	USAGER

VOIR SOLUTION PAGE 22

Module des aides techniques
Centre de réadaptation
Lucie-Bruneau

Des solutions à votre mesure

2275 ave Laurier est
Montréal (Québec) H2H 2N8
Tél. : (514) 598-5018

Pour répondre aux besoins des personnes ayant des déficiences physiques, nous offrons les services suivants:

- Évaluation personnalisée des besoins
- Conception des appareils par nos cliniciens spécialisés
- Fabrication, ajustement et réparation de ces appareils
- Location et vente d'appareils orthopédiques
- Réparation et entretien de fauteuils roulants



Nous distribuons les appareils suivants:

- Orthèse
- Prothèse
- Fauteuil roulant
- Coussin pour fauteuil roulant
- Siège et adaptation posturale
- Aide technique ou électronique
- Canne
- Béquille
- Marchette et autres



Notre équipe, plus de trente (30) experts pour vous servir:

- Coordinateur
- Ergothérapeutes
- Magasiniers
- Mécaniciens
- Prothésistes-orthésistes
- Secrétaires et commis
- Techniciens-concepteurs d'appareils de positionnement

*Notre laboratoire est conventionné par la Régie de l'assurance-maladie du Québec